

Nom :

Prénom :

Affectation :

Circonscription IEN :

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de La Réunion

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi n°2008-790 du 20/08/08 impose « à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer ».

En conséquence, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève la journée du :

**Jeudi 6 AVRIL 2023**

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre « est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil » (article L133-5).

**Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.**

Fait à :

le :

Signature du déclarant :